

S.N.U.D.I. - F.O. ARDENNES

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et des Professeurs des Écoles

FORCE OUVRIÈRE

UD-FO – Bourse du Travail - 21, rue Jean-Baptiste Clément - 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Répondeur 03 24 33 55 02 – (permanence le mardi)

Email : snudifo08@orange.fr

site : <http://fo-snudi08.fr>

Déclaration préalable à la CAPD du 25 novembre 2016

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Notre syndicat, le **SNUDI- FO** s'est vu reprocher par le passé de toujours voir le verre à moitié vide, voire même de tout voir en noir, d'être aussi le syndicat qui dit toujours « non », ce qui n'est pas le cas. Il vous faut comprendre que le mandat du **SNUDI- FO** est de défendre les intérêts des collègues enseignants au sein de cette CAPD et que si pour cela, le SNUDI-FO doit s'élever contre des mesures qui ne leur sont pas favorables, il le fera.

Comme chaque année, les enseignants sont convoqués à des animations pédagogiques ayant pour but de les former à l'application des réformes qui ne cessent de se succéder : en maternelle, sur le cahier de réussite, en élémentaire, sur l'évaluation et le nouveau livret scolaire unique.

Les collègues de maternelle de certaine circonscription nous font part de leur inquiétude et d'un certain découragement par rapport à l'ampleur des changements dans leur pratique de classe pour mettre en œuvre le cahier de réussite. Ainsi, des collègues nous disent que dorénavant, ils auront un outil supplémentaire dans leurs mains durant le temps de classe : leur appareil photo, professionnel s'ils ont la chance que leur école en soit dotée ou personnel si cela n'est pas le cas. Et cela dans le but de prendre en photo leurs élèves dès qu'ils réussiront une compétence afin de mettre ensuite cette photo accompagnée d'un commentaire dans le cahier de réussite. On peut facilement mesurer la surcharge de travail occasionnée par le cahier de réussite en maternelle pour les collègues à la fois sur le temps de classe et en dehors du temps de classe. On peut aussi se demander si chaque enseignant en maternelle est actuellement en capacité matérielle de mettre en œuvre le cahier de réussite : un appareil photo de l'école, une quantité de papier importante (1 page pour chaque compétence) et une imprimante. Sans parler du droit à image et de l'autorisation parentale liée à une telle pratique. Nous tenons à rappeler la position du SNUDI- FO concernant le matériel : matériel professionnel pour pratique professionnelle. Il apparaît également que certaines collègues inspectées, lors de la mise en place de cette réforme, ont eu un ressenti d'inspection sanction sous forme agressive et dévalorisatrice qui a accru les RPS. On parle d'évaluation positive ; Il serait bien que certains IEN aient au moins un échantillon de cette évaluation positive sur eux quand ils vont inspecter.

Les collègues d'élémentaire de certaine circonscription ont eu une présentation très rapide du livret scolaire unique avec pour principal conseil : « il faut y passer 2 heures et voilà ». Le LSUN est présenté aux enseignants comme un outil qui va simplifier la vie des enseignants. Une prise en main de 2 heures ne nous apparaît pas être acceptable. Cette prise en main aurait pu faire l'objet d'un temps de formation comptabilisé dans les heures d'animation pédagogique. On a assuré aux collègues qu'en cas de problème, ils pourraient faire appel à l'expertise du conseiller pédagogique TICE. Un collègue directeur a donc suivi les conseils et a eu comme réponse « il faut essayer, tu ne peux pas te tromper ! ». Se pose encore une fois la question du matériel informatique et de la connexion internet. L'utilisation du LSUN exige que les collègues

soient équipés d'un ordinateur et dotés d'une connexion internet car il apparaît impossible que la saisie dans le LSUN se fasse exclusivement dans l'enceinte de l'école, sachant que parfois il n'y a qu'un seul ordinateur plus très récent qui dispose d'une connexion internet. C'est donc encore une fois sur le budget personnel que les collègues doivent s'équiper. Le SNUDI- FO réitère sa demande d'une indemnité versée aux enseignants pour s'équiper en matériel informatique et en connexion internet.

Par ailleurs, durant ce temps de formation pédagogique, les collègues ont eu l'occasion d'entendre à plusieurs reprises qu'ils devaient se comporter en « professionnels ». Ne l'ont-ils pas été jusque-là ? Ne s'efforcent-ils pas de l'être jour après jour ? Est-il nécessaire de les dévaloriser et de les mépriser à ce point ? Et on s'étonne après que de plus en plus veuillent démissionner !

Ils ont aussi entendu que leur pratique passée, notamment la pédagogie par thème, n'était pas bonne pour les élèves, qu'il ne fallait surtout plus faire cela, qu'ils devaient être bienveillants avec leurs élèves, qu'il fallait adapter leur enseignement aux élèves, à leurs difficultés et leur niveau de compétence, qu'il fallait fournir des aides adaptées à chacun en fonction des difficultés. Ce n'est donc pas le cas actuellement ? Les enseignants n'ont pas attendu que ce mot de bienveillance soit à la mode pour l'être avec leurs élèves à l'inverse de la hiérarchie à leur égard.

Comment ne pas être interpellés par des collègues qui n'en peuvent plus de s'entendre dire qu'ils font mal, qu'ils n'en font pas assez, que ce qu'ils ont fait par le passé ne valait rien ?

Comment ne pas être interpellés quand une collègue, prenant la parole en animation pédagogique, retient ses larmes et demande « quand est- ce que je dors ? »

Notre profession est actuellement extrêmement dépréciée par les parents d'élèves qui se montrent plus agressifs envers le corps enseignant verbalement ou physiquement, ou encore très inquisiteurs quant à nos méthodes, notre enseignement, éléments qui, d'ailleurs, ne transparaissent pas forcément dans les registres SST par manque de connaissance de ce registre, de son utilisation et de son utilité ou encore par manque d'accessibilité de ce registre. Faut-il aussi que l'on soit aussi déprécié, culpabilisé et parfois même infantilisé lors des animations pédagogiques par les formateurs et lors des inspections par les IEN ?

Réforme après réforme, nouveaux programmes après nouveaux programmes, socle commun après socle commun, les enseignants mettent la meilleure des volontés pour s'adapter, changer, être à la page. Et pourtant, les collègues essuient de plus en plus de critiques telles qu'ils ont pu l'entendre récemment au sujet de leur lenteur dans le changement de leurs pratiques pédagogiques. Nous méritons nous aussi votre bienveillance, Monsieur l'Inspecteur d'Académie et vous ne devez pas rester sans voix face à ce profond mal- être grandissant au sein de nos collègues enseignants.

Dans l'intérêt des conditions de travail des enseignants, de leur santé physique et mentale, le **SNUDI-FO** continue de revendiquer le retrait des réformes en cours (rythmes scolaires, évaluation, conseils écoles-collèges dans le cadre de la loi de refondation...) et l'abrogation des décrets s'y attachant.

Le **SNUDI-FO** demande le respect du statut et des obligations tels que définis dans le **Code de l'Education**, qui à notre connaissance a toujours cours.